

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Grandes Cultures

Bulletin Technique n° 29 du 4 septembre 2007 - 2 pages

Actualités

Colza

STADES : levée en cours à 2/3 feuilles pour les semis antérieurs au 15 août.

Morsures de limaces dans certaines parcelles. Faibles captures de tenthrèdes.

Maïs

Chrysomèle

Après l'Alsace et la Bourgogne, c'est désormais à la région Rhône Alpes d'enregistrer une capture de chrysomèle, à proximité de l'aéroport Saint Exupéry (ex Satolas). Les traitements adulticides doivent démarrer cette semaine sur une vingtaine de communes du Rhône, de l'Isère et de l'Ain.

En Ile de France, le relevé des pièges se poursuit jusqu'à la semaine 41 (8-13 octobre). Il faut attendre cette date pour connaître l'évolution de la lutte obligatoire contre la chrysomèle, notamment pour les rotations.
Par ailleurs, une décision européenne du 11/08/2006 impose aux Etats Membres de mettre en place des mesures de rotation obligatoire (maïs 1 année sur 2) autour des aéroports internationaux. Un arrêté devrait paraître prochainement sur ce point, précisant les sites concernés et le rayon de cette mesure.

Pyrale

Le deuxième vol de pyrale reste encore faible. Les dégâts de casse de tige semblent assez limités pour l'instant.

Comme chaque année, nous sommes à la recherche de parcelles de maïs n'ayant pas reçu de protection contre la pyrale (trichogrammes ou chimique), afin de mesurer le niveau d'infestation.
Merci de nous joindre un plan par fax au 01-41-73-48-48 à l'attention de B. HUGUET ou contact tél au 01-41-73-48-13.

Les petites bandes de maïs pour la chasse ne conviennent pas pour ce type d'étude.

Réglementation

Plusieurs herbicides colza ont vu leur AM.M. retirée, et seront donc utilisables pour la dernière fois cet automne (source e-phy) :

DEVRINOL 45 (AMM 2010375)
utilisable jusqu'au 01/10/07.

NAPROPHYT (AMM 2010102)
utilisable jusqu'au 01/10/07.

FUSILADE M (AMM 8400492)
utilisable jusqu'au 31/12/07.

DEVRINOL F (AMM 2070133)
dérogation de 120 jours à partir du 28/07/07.

Plusieurs substances actives qui n'avaient pas été réhomologuées au niveau européen en 2003, avaient bénéficié d'une dérogation pour certains usages mineurs (principalement en cultures légumières), jusqu'au 31/12/07. A compter de cette date, ne pouront plus être utilisées les spécialités contenant les matières actives suivantes :
herbicides
bromacile - fomesafen - hexazinone - métobromuron
métoxuron - naptalane - pretilachlore - prométryne
terbacile

insecticides
aldicarbe - chlorfenvinphos - diéthion
méthidathion

Agrométéo

Comme le montre le tableau suivant, les deux derniers mois ont été particulièrement humides, avec en moyenne 175 mm d'eau pour une normale de 98 mm.

Sur les 30 dernières années, des quantités aussi importantes n'ont été enregistrées qu'en 1987 mais aussi plus près de nous en 2000 et 2001. Si l'on prend, la période mai à août, seule l'année 1987 a été plus arrosée depuis 30 ans.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : N. THERRE

Publication périodique
C.P.P.A.P
n°0909 B 07113
ISSN n°0767-5542

Tarifs individuels 2007:
80 euros (papier)
72 euros (fax)
66 euros (mail)

P149

Pluviométrie par décade

	1 au 10/7	11 au 20/7	21 au 31/7	1 au 10/8	11 au 20/8	21 au 31/8	total
77-Changis sur Marne	29.9	6.4	26.8	12.4	33.4	59.5	168.4
77-Chevru	34.3	13.8	19.8	28.8	27.3	22.1	146.1
77-Chevry cossigny	55.5	4.5	27	47.5	32.5	27.5	194.5
77-La brosse Montceaux	31.8	14.4	25	8.8	35.3	38.3	153.6
77-Nangis	42.6	11.2	21.8	22	24.6	29.7	151.9
77-Nemours	43.8	9.6	33.2	16	32.5	23.6	158.7
77-Villeroy	32	4	22.5	12	21	30	121.5
78-Magnanville	33.8	31	19.8	22.8	27.6	28.8	163.8
78-Orgerus	51.4	49.4	20.8	30	19.4	36	207
78-Poissy	52	14.5	21.5	46.5	36	47	217.5
91-Abbeville la rivière	30	8.5	33	18.5	39.5	26.5	156
91-Bretigny / Orge	34	6.2	25	44	25	10.2	144.4
91-Courdimanche / Essonne	26.5	4	20.4	24.4	30	54.5	159.8
91-Dourdan	56.2	9.4	25.6	35	35.6	51.8	213.6
91-Villiers le bacle	48	8.2	27.8	66	25.8	45.4	221.2
95-Cormeilles en Vexin	46.6	27.2	23.6	28	20.6	19	165
95-Roissy	51.8	12	20	13	31.6	46	174.4
95-Villiers le sec	40.5	12	30	24.5	35	31	173
95-Wy dit Joli village	48.2	54	27	34.2	30.9	42.4	236.7